

boisée de Jabal Abu-Ghneim (près de Bethléem) est déclarée « zone verte protégée » en 1969, puis « zone résidentielle » en 1996 pour y construire, en la déboisant, la colonie de Har Homa (15 000 colons en 2018). Il en est de même pour les fouilles archéologiques.

Depuis 1967, 15 colonies israéliennes ont été illégalement construites à Jérusalem-Est. 210 000 colons israéliens y vivent, dont 2 700 dans des enclaves au cœur de quartiers palestiniens (dans et autour de la Vieille ville). À Silwan (quartier palestinien adossé à la vieille ville), 500 colons vivent surprotégés parmi quelque 10 000 Palestiniens.

152 000 colons vivent dans les colonies de la périphérie de Jérusalem (le « Grand Jérusalem », selon la terminologie israélienne) : Maale Adumim, Kokhav Yaacov, Gush Etzion ; le gouvernement israélien souhaite les annexer à la municipalité (un projet de loi à cet effet est en examen par la Knesset).

En 2017, 31 plans de construction de 3 155 unités de logement dans les colonies de Jérusalem-Est ont été relancés.

Dans la zone dite « E1 », entre Jérusalem-Est et Maale Adumin, un projet de construction de 3 500 unités de logement dans des colonies pour 14 500 personnes, encerclerait les quartiers palestiniens et forcerait au transfert de 18 communautés bédouines, soit 2 800 personnes.

La municipalité affiche sa doctrine de la « balance démographique » formulée en 1973 et selon laquelle elle doit conserver un taux maximum de 30 % de Palestiniens et 70 % d'Israéliens juifs dans la municipalité de Jérusalem. Si le projet de loi sur l'annexion de colonies et l'exclusion de quartiers palestiniens à la municipalité de Jérusalem va à son terme, il exclurait 120 000 Palestiniens et inclurait 140 000 colons israéliens, réduisant ainsi la proportion de Palestiniens dans la municipalité à 24 %.

Conditions du regroupement familial

Les hommes doivent avoir plus de 35 ans, les femmes plus de 25 ans. L'enregistrement des enfants est très difficile (10 000 ne le sont pas). Le conjoint non hiérosolymitain a simplement un permis temporaire (1 ou 2 ans). Près de la moitié des demandes sont refusées. Il existait une révocation pour manque d'allégeance à l'État israélien (dont trois députés et un ministre palestiniens ont été victimes). La Cour suprême a décidé que c'était illégal (selon la loi israélienne dont nombre de dispositions violent le droit international) et a donné six mois au parlement israélien pour changer la loi !

Les ouvriers qui travaillent en Israël doivent avoir plus de 26 ans et être mariés. Il n'y a pas de recours possible devant les tribunaux militaires sans avocat. Aux checkpoints, les files d'attente sont interminables. Les échanges commerciaux entre la Cisjordanie et Jérusalem sont quasiment impossibles et les produits achetés par les Palestiniens sont le plus souvent israéliens.

Le mur à Jérusalem

La ligne verte qui en 1967 sépare Israël et la Cisjordanie fait 325 km. Le mur en fait 710 km ce qui réduit à néant l'idée même d'un mur de « protection ». À Jérusalem, il suit la ligne verte sur seulement 15 km alors qu'il mesure dans cette zone 200 km.

(Berlin-Ouest, 3 fois plus grand, était ceinturé par 168 km de mur.) Les Palestiniens de Jérusalem payent taxes et impôts mais n'ont pas les infrastructures et services (écoles, centres sociaux et de santé, assainissement, eau, routes...) alloués aux Israéliens. Seuls 10 % du budget de la ville sont consacrés aux quartiers palestiniens alors que ces derniers représentent 36 % de la population.

À Jérusalem comme en Cisjordanie, ce que met en œuvre Israël s'apparente à un spaciocide et un sociocide. Cependant l'agrandissement permanent de la municipalité complique cet objectif. Globalement l'évolution de la population à Jérusalem est la suivante :

DATE	SUPERFICIE (en km ²)	JÉRUSALEM- OUEST	JÉRUSALEM- EST			ENSEMBLE DE JÉRUSALEM	
			TOTAL	PALESTINIENS	ISRAÉLIENS	POP. TOTALE	PALESTINIENS
1948	21 (?)	99 000	105 000	105 000	0	204 000	51,47 %
1967	108	196 000	72 000	72 000	0	268 000	26,90 %
1980		212 000	195 000	115 000	80 000	407 000	28,25 %
1993		235 000	315 000	155 000	130 000	520 000	29,86 %
2006	125	290 000	420 000	240 000	180 000	720 000	33,33 %
2018	125	337 000	550 000	340 000	210 000	901 000	37,73 %

N.B. : Pour 2006 et 2018, les totaux des différents groupes ne correspondent pas à la population totale en raison de la présence d'étrangers.

Un rapport objectif et non polémique est rédigé chaque année depuis 2005 par les chefs de mission des consuls généraux des États membres de l'UE, à Jérusalem-Est et Ramallah. Pour 2017, il se termine par plusieurs recommandations dont certaines se répètent chaque année car elles ne sont pas appliquées. Le rapport rappelle notamment la position officielle de l'UE qui est de considérer Jérusalem comme l'un des éléments du statut final des accords d'Oslo. Imposer une solution unilatéralement pour le statut de Jérusalem c'est donc rompre le processus de paix. Ils invitent l'UE à se faire le garant des négociations de paix. Ce rapport pourrait peser sur les décisions puisqu'il compile les entraves au droit international. Or, chaque année, le rapport des chefs de mission est enterré à cause des divergences internes aux États membres.

En aucun cas la Bible, ou tout autre texte sacré, n'a valeur de cadastre ou de droit de propriété dans cette ville aux périodes et identités multiples. Cette ville, comme le pays, est celle de tous ses habitants et devrait être régie par les principes à valeur universelle des Nations unies depuis 1945 : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et interdiction des conquêtes par la force. Avec comme cadre le droit international.